

FORMULAIRE DE DEMANDE
D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE
A L'INVESTISSEMENT

Programme :

POLITIQUE ENERGIE- 2020

Opération :

Aide à la valorisation de l'énergie solaire

Collectivités territoriales

Cette aide n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs mis en œuvre par le Conseil départemental de l'Orne.

Pour mémoire : Les services du Conseil départemental se réservent le droit d'effectuer tout contrôle nécessaire afin de vérifier la conformité des travaux effectués avec le soutien financier du Département

Ce document est à remplir et à retourner à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Orne

Hôtel du département
27 bd de Strasbourg
BP 528

61017 Alençon cedex

Contact : Yann Boudehent – 02-33-81-61-52 – boudehent.yann@orne.fr

RAPPEL DU REGLEMENT DE LA POLITIQUE

Aide à la valorisation de l'énergie solaire

A- Objectif

Le Conseil départemental de l'Orne souhaite accompagner les collectivités territoriales dans le développement de la valorisation de l'énergie solaire.

B- Descriptif des aides

a. Le solaire thermique

- **Seront subventionnables**

Les équipements de production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau) et systèmes solaires combinés pour le chauffage des locaux. Le matériel devra disposer d'une certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente.

- **Modalité de l'aide**

L'aide est de 20% du montant HT de l'investissement (main-d'œuvre et matériel), plafonnée à 250 €/m² de capteurs.

- **Bénéficiaires**

Collectivités et leurs regroupements
Etablissements publics

Nature des postes de dépenses pour la réhabilitation thermique	Montant HT	Montant TTC
<input type="checkbox"/> <u>solaire thermique</u> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non certification du matériel : surface de capteurs installée : m ² qualification de l'artisan en charge de la pose :€€
Total Général		

C. Le plan de financement

Veillez indiquer le coût prévisionnel et les modalités de financement envisagés (autofinancement, emprunt, crédit bail, ..)

	Dépenses	Recettes
<u>DÉPENSES PRÉVUES</u>€	
<u>FINANCEMENT PRÉVU</u>		
Dont : Conseil Régional :	€
Etat	€
Conseil général de l'Orne	€
Autre(s)	€
Emprunt ou crédit bail	€
Participation du demandeur	€

D. Echancier prévisionnel de réalisation du projet

DATE DE DEBUT DES INVESTISSEMENTS :

DATE PREVUE D'ACHEVEMENT DU PROJET :

E. Pièces à fournir

- Délibération du conseil municipal ou du conseil communautaire sollicitant la subvention
- Devis détaillés
- Plans du projet
- Formulaire rempli
- Certifications et/ou normes correspondant au matériel projeté